

Le mardi 6 décembre 2022  
à 19 h 00 au local de musique/anglais de l'école de Sainte-Cécile

**ORDRE DU JOUR (MODIFIÉ)**

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022
4. Suivi au dernier procès-verbal
5. **Élection au conseil d'établissement : pour 1 an ⇒ 1 candidat (e) substitut**
6. Plan de travail modifié
7. Rapport budgétaire du conseil d'établissement (adoption)
8. Politique d'utilisation et de location des locaux (adoption)
9. Politique des absences prolongées des élèves 2023-2024 (adoption)
10. Politique d'encadrement des élèves (art.75) (adoption)
11. Grille-matières 2023-2024 (adoption)
12. Budget d'investissements 2023-2024 (MAO) (art. 96.22) (consultation)
13. Activités de Noël
14. Campagne de financement
  - 14.1 Suivi campagne des produits de la Cabane à sucre Bellavance
15. Photos scolaires 2023-2024 (consultation)
16. Informations et correspondance :
  - 16.1 Service de garde
  - 16.2 Président
  - 16.3 Déléguée au comité de parents
  - 16.4 Enseignantes
  - 16.5 Direction
    - 16.5.1 Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP)
    - 16.5.2 Caisse scolaire
    - 16.5.3 Parc-école
    - 16.5.4 Semaine des enseignants
17. Autres objets d'étude :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
18. Période de questions du public
19. Date et heure de la prochaine séance
20. Levée de la séance



Jean-Philippe Bernier, président

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »  
(Article 64, LIP)